

pommes de terre malades. Cette brochure est bourrée de renseignements précieux, réunis sous un format commode, qui seront très utiles aux cultivateurs. Ceux-ci pourront, de plus, recourir aux bons offices de nos fonctionnaires, qui se mettront à la disposition de tous ceux qui voudront profiter de leur expérience et de leurs connaissances.

M. J. J. HUGHES: J'ai suivi avec intérêt les explications de l'honorable ministre de l'Agriculture et je suis bien aise d'apprendre que le Gouvernement s'est employé à obtenir du gouvernement américain que nos pommes de terre ne soient pas traitées avec plus de rigueur que celles de l'état du Maine. Je m'en réjouis d'autant plus que j'y vois la preuve de l'importance que le Gouvernement canadien attache au marché des Etats-Unis pour l'écoulement de nos pommes de terre. (*Interruptions.*)

Il n'était pas possible d'en donner une meilleure preuve. Si le Gouvernement n'attache pas d'importance à ce marché, pourquoi se donne-t-il tant de mal pour que les règlements à l'égard du produit canadien ne soient pas plus sévères que les règlements à l'égard des pommes de terre du Maine? Le ministre ne pouvait pas trouver un meilleur argument en faveur de l'abaissement du tarif canadien sur les pommes de terre, en vue de les faire admettre en franchise sur le marché américain.

L'hon. M. WHITE (ministre des Finances): Puisque nous siégeons en comité, je me prévau du privilège de prendre la parole une deuxième fois. En ne le faisant pas, je pourrais paraître discourtois envers l'honorable député de Northumberland (M. Loggie). J'espère qu'il ne me soupçonnera pas de vouloir lui manquer d'égards. Lorsque, vers minuit, hier soir, j'ai demandé que le débat fût clos avant la fin de la séance, je ne soupçonnais pas qu'un aussi grand nombre de députés se proposaient de prendre part à la discussion et que le débat prendrait de pareilles proportions. Autrement, j'aurais volontiers consenti au renvoi du débat.

L'honorable député de Northumberland a proposé un amendement et pour établir clairement les bases de la discussion, je citerai le texte de la résolution qu'il a soumis aux délibérations du comité:

Que l'article 83 du tarif soit modifié par l'addition du texte suivant: Néanmoins, les pommes de terre sèches, tapées ou autrement préparées—produit naturel des Etats-Unis—seront admises en franchise douanière dès que les

[M. Burrell.]

Etats-Unis auront révoqué les règlements relatifs à l'interdiction dont sont maintenant frappés les articles similaires—produits naturels du Canada.

Mon honorable ami est évidemment d'opinion que si cette proposition était adoptée et que si les changements au tarif qu'il demande étaient faits, les pommes de terre mentionnées dans cet article du tarif ne seraient admises en franchise que lorsqu'elles nous viendraient des Etats-Unis et que cette admission en franchise du produit américain nous vaudrait l'équivalent de la part des Etats-Unis, c'est-à-dire que nos pommes de terre seraient admises en franchise sur le marché américain. Je crois avoir donné une fidèle interprétation de la résolution. Je signalerai à mon honorable ami quelques-unes des conséquences qui résulteraient de ce changement dans notre tarif. D'abord, nous aurions à admettre en franchise les pommes de terre des Etats-Unis et de toutes les colonies et possessions britanniques.

M. LOGGIE: C'est entendu.

M. WHITE: Très bien. J'observe qu'il n'a pas développé ce point. L'honorable député sait également qu'il y a certains pays qui jouissent du traitement de la nature la plus favorisée, d'après les lois du Canada qui se rapportent au tarif douanier.

M. LOGGIE: Cela est juste.

M. WHITE: Au nombre de ces pays se trouvent la république Argentine, l'Autriche-Hongrie, le Danemark, le Japon, la Norvège, l'Espagne, la Suède, la Suisse et le Venezuela. En passant, je dois exprimer la surprise que j'éprouve en voyant un libre-échangiste aussi convaincu, comme il nous a toujours semblé, l'honorable représentant de Carleton (M. Carvell) s'opposer à l'entrée au Canada des pommes de terre venant d'Allemagne. J'ai compris que mon honorable ami hésitait à avouer qu'il aimerait voir entrer au Canada des pommes de terre récoltées en Allemagne.

M. CARVELL: Mon honorable ami a parfaitement saisi le sens de mes paroles. Je ne tiens pas à voir arriver ces pommes de terre d'Allemagne, parce que je ne crois pas que l'Allemagne nous a traités avec justice et équité et parce que, en outre, les pommes de terre allemandes sont atteintes de maladie.

M. WHITE: Mon honorable ami dit que la raison de son opposition, c'est que ces pommes de terre sont atteintes de maladie?